

# R.T.T Route et Tout-terrain



## Toute l'information des réunions de votre club



À vélo tout est plus beau !

## Dernière Minute

**A partir du samedi 3 avril, 19h, et pour une durée de 4 semaines, pas de déplacement en journée au-delà de 10 km sauf motif impérieux.**

S'agissant plus particulièrement de la pratique de notre sport, il y a donc lieu de se reporter au document FFCT « Adaptation des directives sanitaires » du 25/3 :

« Consignes spécifiques pour les 16 départements en confinement (donc, à partir du 4 avril, pour l'ensemble du territoire métropolitain) :

Adultes : sorties autorisées avec un simple justificatif de domicile (ex : document d'identité), pour une pratique sportive ou de loisirs **dans un rayon de 10 km maximum de son domicile**, sans délai imposé, entre 6 h et 19 h ;

Ces sorties doivent être réalisées **dans le respect** de la distanciation physique de 2 mètres et **de la limite d'un regroupement de 6 personnes**.

Les groupes organisés par les clubs doivent donc être adaptés à ce nombre »

Au vu de ces éléments, le conseil d'administration du club a décidé la **mise en « stand-by » du club le dimanche 4 avril pour une durée de 4 semaines.**

Une dernière sortie club sera organisée samedi 3 avril avec **2 départs** : 8h00 pour le circuit de 78 km et 8h30 pour le circuit de 60 km. Afin d'éviter un regroupement de plus de 6 personnes, ce qui est verbalisable, merci de ne constituer que des groupes de 6 maximum éloignés les uns des autres et masqués.

Aussi longtemps que le club restera en « stand-by », il appartiendra à chacun, **sous sa propre responsabilité**, d'organiser ses sorties et de décider s'il partage ou non celles-ci avec un maximum de 5 copains.

Soyez prudents et à début mai si vous le voulez bien !

Bruno

*Lorsque « les règles du jeu ont changé », le RTT était bouclé, on ne l'a donc pas modifié. Mais contrairement à ce que vous lirez en pages 3 et 8, les randonnées prévues en avril et les sorties club n'auront pas lieu. Mais ce n'est que partie remise !*

# R.T.T Route et Tout-terrain



## Toute l'information des réunions de votre club



À vélo tout est plus beau !

### J'ai 2 choses à vous dire

## SOMMAIRE

J'ai 2 choses à vous dire	1
Y'a du vent ? Y'a du VTT	2
Vive les Corbières	2
3 randonnées prévues en avril	3
Du côté des magazines	3
Obernai, c'est bientôt !	4
Limitation des rassemblements à 6 sur la voie publique	5
L'AG du CoReg	5
Ça bouge du côté des pistes cyclables	6
Charte des déplacements des cyclotouristes	7
PE1 et PSC1, mais encore ?	7
Concours photos	8
La bulle sécurité	8
En mai, on partira à 8h00	8
Les sorties du mois	8

Au moment où la météo semble vouloir se montrer un peu plus clémente et où un certain nombre de cyclos, désormais vaccinés, reprennent le chemin du club, je souhaiterais attirer votre attention sur deux points à mes yeux essentiels; tout d'abord, même si j'ai bien conscience qu'il n'est pas facile de constituer, à l'intérieur de chaque groupe de niveau, des groupes de 6, surtout que le peloton est désormais conséquent à chaque rassemblement, je vous rappelle que nous n'avons pas le choix : cette règle, édictée par un décret du 29 octobre (toutes les explication en page 5) , doit être respectée sous peine de se voir infliger une amende de 135€ en cas de contrôle.

Est-il si difficile que cela de constituer des groupes de 6 et de laisser entre chaque groupe une trentaine de mètres ? Est-il si difficile que cela de ne pas « sauter » d'un groupe à l'autre, au risque de transformer un groupe de 6, autorisé, en un groupe de 7, interdit ? Bien sûr que non; il suffit juste de savoir compter et de se montrer solidaire ...

La deuxième chose qui me paraît essentielle de souligner, alors qu'un licencié du club d'Argelès vient de perdre la vie dimanche dernier dans la descente du col de Llauro, c'est la nécessité d'être sur le vélo constamment en éveil, attentif et prudent; vous le savez, le sport que nous pratiquons et que nous aimons est somme toute un sport dangereux, d'abord parce que notre monture ne nous protège pas, ensuite parce que nous devons faire face à de multiples pièges: mauvaises infrastructures, circulation, comportements d'autres usagers dangereux, mais aussi inattention, trop grande confiance en soi, non respect du code de la route ... Faites attention à vous et aux autres

Bruno

## Y'a du vent ? Y'a VTT

On l'a dit et redit, quand il y a du vent – et ça arrive dans les PO ! – il vaut mieux faire du VTT que du vélo de route. En effet, on a moins de prise au vent parce qu'on roule moins vite, on est protégé dans les chemins creux et on peut faire des itinéraires en zigzags, les pistes étant nombreuses et variées. C'est en appliquant ce principe que nous nous sommes retrouvés ce mardi-là à 11 vététistes contre 5 cyclistes, guidés comme d'habitude par le grand connaisseur des environs de Canet, Joël. Une fois de plus, il nous a emmenés sur un terrain connu, en direction de Cabestany, mais sur un itinéraire que l'on aurait pourtant du mal à faire seul, tant les changements de direction sont fréquents pour éviter de rouler trop longtemps vent de face. Ne serait-ce que pour rejoindre le chemin du ruisseau de Canet, il nous a déjà fait passer par un itinéraire à lui qui excluait toute ligne droite. Ensuite, on a longé ce ruisseau un maximum de temps grâce au défrichage qu'il s'était employé de faire les jours précédents. Puis séquence découverte à Château Roussillon où nous sommes montés jusqu'au pied de la tour du XIVème siècle pour nous imprégner de l'histoire du canton. Direction l'hyper Carrefour en roulant sur l'ancienne voie du « tram de Canet » et passage devant le Carré d'Or où on arrive d'habitude en voiture. Ensuite, grand périple dans les vignes de Cabestany et arrivée sur Canet en longeant le futur lotissement. En tout, une rando de 40 km pour 300 à 500m de dénivelée selon les GPS, car il y avait beaucoup de (petites) bosses. Et le jeudi suivant, rebelote. La tram' soufflait toujours aussi fort. Alors, à nouveau 11 vététistes se présentaient au club pour un périple différent. Cette fois-ci, c'était un parcours plus classique, style « Manu Mayen » dans la Salanque, au milieu des figuiers de Barbarie et le long des agouilles, jusqu'à l'embouchure de l'Agly.. Toujours une quarantaine de km, mais seulement 50m de dénivelée, vraiment à la portée de tout le monde, même des non spécialistes. Et le dimanche suivant, rerebelote ! Cette fois-ci, 2 groupes VTT se sont formés, de niveaux différents, ainsi, tout le monde s'est fait plaisir. Pas de doute, il existe bien au club un vivier de cyclos adeptes du VTT ! Et le mardi suivant...le vent était enfin tombé, alors on a fait du vélo de route ! Mais satisfaits d'avoir fait une semaine de VTT. On en refera. Merci Joël pour le guidage impeccable.

## Vive les Corbières !

On n'était pas retourné dans les Corbières depuis 6 mois, ça nous manquait. Car on ne le répètera jamais assez, les Corbières, c'est le paradis des cyclotouristes. Toujours aussi peu de voitures (on n'en a pas rencontré 10 sur 80 kilomètres), des revêtements parfaits, des circuits vallonnés et des paysages toujours aussi agréables. Nous étions donc 15 aficionados du vrai cyclotourisme dont 5 néophytes de ces lieux à nous retrouver à Durban. Par un temps mitigé au début, les entrées maritimes laissant traîner quelques nuages, mais rapidement, le plein soleil est arrivé, alors que l'on apprenait qu'il tardait à venir à Canet. Très beau temps ensuite pour cette rando de 80 km pour un peu plus de 1000m de dénivelée. Openrunner, les GPS et autre compteurs sont maintenant en accord sur les chiffres, c'est beau le progrès ! Deux groupes se sont formés en fonction des niveaux. Le groupe 1 fort de 4 cyclos est parti rapidement, désirant piqueniquer aux voitures et on ne l'a plus revu. Dommage ! L'autre groupe, fort des 11 autres, s'est séparé en deux équipes qui se suivaient à vue, covid oblige ! Mais l'ascension des différentes bosses a bien sûr contrecarré ce dispositif « sanitaire » ! Pas grave, l'échelonnement était alors devenu majoritairement individuel, et la fameuse distanciation donc respectée ! Direction Quintillan avec le premier des 12 cols, mais oui, il y en avait 12 ! Mais très faciles, jamais de grosse dénivelée. Puis Maisons, Dernacueillette et Félines. Un parking avec 2 tables (donc pour 6 et 5, spécial covid !) et une fontaine nous y tendaient les bras. Comme il était midi et demi, c'était parfait pour la pause casse-croûte. Georges dit « garde boue » ayant laissé le sien aux voitures, s'est contenté de ses barres, refusant les dons des autres. Michel Perrin, habitué aux arrêts prolongés des marcheurs, prenait son temps, tout étonné qu'au bout d'un quart d'heure, il se retrouvait seul à table. Eh oui, les cyclistes ne veulent pas se refroidir ! Georges en a profité pour prolonger sa sieste sur un banc. Reprise de la rando avec davantage de descentes, mais par contre avec un marin devenu autan qui soufflait relativement fort. Direction Villeroque, Albas. Comme prévu, on ne prend pas immédiatement la direction Durban car la rando aurait été trop courte. On fait un détour

par Montplaisir et on arrive aux voitures où François du groupe 1, arrivé 2 heures plus tôt attendait patiemment son convoituré.

Et agréable surprise : pendant que l'on rangeait les vélos, Michel nous préparait un goûter sur une planche entre deux tonneaux : deux tartes

salées et un cake avec deux bouteilles de cidre. Heureuse initiative très appréciée, qui clôturait la randonnée sur une note très conviviale. Comme d'hab, René avait apporté café et « rinchette ». Rendez-vous en Fenouillèdes pour d'autres moments cyclotouristes.



*Le groupe 1 plus François, qui prend la photo*

### 3 randonnées prévues en avril

➡ Jeudi 8 au départ de Saint-Paul-de-Fenouillet : 2 parcours proposés

58 km avec D+ 790 m <https://www.openrunner.com/r/12112401>

73 km avec D+ 1100 m <https://www.openrunner.com/r/12112421>

➡ Jeudi 22 au départ de Tuchan

80 km avec D+ 1300 m <https://www.openrunner.com/r/12748788>

➡ Jeudi 29 au départ de Marquixanes : le Roque Jalère

56 km avec D+ 1230 m <https://www.openrunner.com/r/10971319>

### Du côté des magazines

« Cyclotourisme » :

- La pratique du vélo a augmenté de 27 % sur l'ensemble de l'année dont 31 % en milieu urbain.
- À partir de mars 2021, les trains neufs ou rénovés devront prévoir au moins 8 emplacements vélos
- 5 étapes dans le Lot à VTT
- De la source du Rhône à la Camargue à vélo, c'est maintenant possible grâce à la « Viarhônga »
- Médical : faire du vélo en ayant eu la covid 19. Plusieurs options selon la gravité du mal.

- Bien se nourrir au meilleur prix : quelques recettes.
- Jean Déjean, dit Kikou, bien connu des 100 cols est décédé des suites d'une longue maladie.
- Concours photo 2021 *voir plus loin*

### « Le Cycle » :

- S'équiper pour moins de 5000€ (!!!) *tout compris, mais quand même !*
- Lavage du vélo à grande eau. Simple, efficace et rapide. Et même au karcher !*mais attention.*
- Les routes mythiques des classiques wallonnes. *Georges les connaît !*
- Col dur : le col du Noyer 1664m (05). Ascension sportive pour gagner un super panorama.
- Les multioutils : 12 modèles compacts
- Le jeûne intermittent peut procurer des bienfaits aux sportifs. *Christian ne dira pas le contraire.*
- Stage en altitude : très bénéfique, mais 10 jours minimum

## Obernai, c'est bientôt !

Ça approche, Obernai, puisque ce sera du 19 au 26 juin. Petit rappel des conditions de séjour : Situé au cœur d'un parc de 3 ha, le VVF d'Obernai, classé Découverte des oiseaux, propose 129 logements répartis en 5 hameaux de 3 étages.

Les hébergements qui seront mis à notre disposition sont des appartements de 3 pièces et de 46 m<sup>2</sup> comprenant :

- ♦ un séjour avec espace cuisine (commun)
  - ♦ à chaque extrémité du logement, une chambre pour 2 personnes avec salle d'eau et WC privatifs
- Attention : il y aura 2 couples par logement (possibilité de choisir son binôme au moment de l'inscription)
- ♦ Wifi et TV gratuit dans tous les logements
  - ♦ Parking extérieur gratuit (non surveillé)

Le prix comprend :

- l'hébergement en formule « CONFORT »
- Le linge de toilette, draps et couvertures fournis, lits fait à l'arrivée
- La pension complète du dîner du samedi 19 juin au déjeuner au samedi 26 juin
- Le « bar à pasta »
- Le vin inclus aux repas
- Le café ou une boisson chaude le midi
- L'apéritif de « Bienvenue » le samedi
- L'apéritif les autres soirs
- L'assurance annulation et les pourboires
- L'accès à la piscine extérieure couverte et chauffée
- L'accès au hamman, à la salle de fitness et à l'espace détente.

Animaux familiers acceptés (sauf dans les espaces communs), tenus en laisse, sur réservation à l'avance : 5€/animal/nuit (sur place : 6€)

Les parcours vélo sont en cours d'élaboration. Comme d'habitude, il y en aura pour toute le monde : montagnes, vallonnés et même plats !

Le prix total du séjour tout compris est de 510€ par personne. **Le montant du solde, qui est à verser au plus tard le 15 avril** par chèque à l'ordre de l'Amicale Cycliste Canétoise, varie en fonction des versements effectués; c'est la raison pour laquelle chaque participant a été informé individuellement de la somme qu'il lui restait à verser.

Il est rappelé que, pour des questions d'assurance, les participants au séjour non licenciés au club doivent avoir réglé la cotisation de « membre bienfaiteur » (15€/personne).

## Limitation des rassemblements à 6 sur la voie publique

(FFCT : Adaptation des consignes sanitaires au 25 mars 2021)

La crise sanitaire depuis un an, perdure. Pour lutter contre celle-ci, le gouvernement a pris des mesures restrictives applicables à tout le monde. Obligations, restrictions, dérogations sont officialisées par des décrets et arrêtés. La Fédération en lien avec les services du Ministère édicte des recommandations qui intègrent tous ces éléments. Il s'agit d'outils pour permettre la continuité des activités en y intégrant les restrictions obligatoires. Celles-ci sont disponibles à tous sur le site fédéral.

Depuis quelques semaines **des groupes de cyclotouristes ont été verbalisés pour non-respect de la limitation à 6 par groupe**. La question de la responsabilité du président revient régulièrement ainsi que la légitimité de la verbalisation voilà quelques réponses :

Le président de chacune des structures (Comité régional et départemental, club) doit relayer l'information afin qu'elle arrive au pratiquant (site Internet, mail, etc.) ;

**Le respect de 6 personnes par groupe s'applique à tous** sauf pour les mineurs dès lors où les sorties font parties de l'activité régulièrement organisée par les clubs et encadrées dans le respect de la réglementation fédérale par les personnes identifiées ;

Dans le cadre des sorties clubs régulières, le président est considéré comme un organisateur de la pratique, il doit rappeler cette obligation de ne pas se regrouper à plus de 6 à tout moment de la sortie, statique ou pour rouler.

Le texte de référence des « mesures Covid » est le décret 2020-1310 du 29 octobre modifié et consolidé par différents autres textes. La limitation à 6 personnes est précisée dans son article 3.III ;

**L'amende de 135 euros** n'est pas fixée de façon arbitraire, elle relève du décret du 2020-264 du 17 mars 2020 portant création d'une contravention réprimant la violation des mesures à prévenir et limiter les menaces sanitaires graves ;

Il est important de rappeler :

- que chaque préfet peut prendre toutes les mesures de restrictions sur son territoire mais aussi autoriser des regroupements avec des mesures sanitaires renforcées.

- la nécessité de respecter les gestes barrières pour soi et pour les autres : **des clusters ont été identifiés au sein de certaines structures suite à des regroupements.**

### L'AG du CoReg

L'Assemblée Générale du Comité Régional Occitanie (CoReg) s'est tenue en visio-conférence le dimanche 7 mars.

1 - Bilan succinct de l'olympiade

- fusion des 2 ex-ligues Languedoc-Roussillon et Pyrénées fin 2016
- 11 710 licenciés (au 20/11/2020) dont 147% de féminines et 297 clubs
- utilisateurs de VAE en constante augmentation : 1,7% en 2017 et 9,4% en 2020
- 70 à 80% des accidents sont imputables aux cyclos (non maîtrise ou responsabilité directe)

2 - Election au Comité Directeur

- 11 candidats pour 16 postes à pourvoir : tous les candidats sont élus
- Jacques Clamouse est élu président
- Maurice Batut est chargé de la commission « Tourisme » (avec Michel Fontayne)

3 - Questions émanant des clubs

Q1 - Que risquent les cyclos qui ne respectent pas l'obligation de rouler par groupes de 6 ou qui ne mettent pas le masque quand celui-ci est obligatoire ? Et que risque le président de club ?

La réponse qui a été donnée en séance est sensiblement identique à celle énoncée par la FFCT dans son article « Adaptation des consignes sanitaires au 25 mars 2021 » dont extrait reproduit ci-dessus.

Q2 - Est-on obligé de prendre l'assurance proposée par la FFCT ?

R2 - En vertu de l'article L321-1 du Code du Sport qui stipule : « Les associations, les sociétés et les fédérations sportives souscrivent pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés ou bénévoles **et celles des pratiquants du sport.** (...) », le club et tous ses adhérents doivent être assurés à la même assurance.

Q3 - L'assurance FFCT couvre-t-elle un non licencié qui participerait aux sorties club ?

R3 - oui dans le cadre des « 3 sorties à l'essai » (si la personne n'a jamais été licenciée à la FFCT) ; au-delà des « 3 sorties à l'essai » ou si la personne a déjà été licenciée à la FFCT, la prise de licence est obligatoire pour pouvoir partager les sorties du club.

Q4 - Dans la mesure où l'activité a été tronquée en 2020, pourquoi le montant de la licence n'a-t-il pas été revu à la baisse pour 2021 ?

R4 - Le précédent assureur de la FFCT, Allianz, demandait une augmentation de 880 000€ pour 2021, ce qui aurait entraîné une augmentation du prix de la licence. La FFCT a fait le choix de dénoncer le contrat et, suite à l'appel d'offres qu'elle a lancé, de retenir AXA comme nouvel assureur; malgré un surcoût important (220 000€), le prix de la licence a été maintenu pour 2021.

### Ça bouge du côté des pistes cyclables

Suite à une réunion entre des représentants du club et la conseillère municipale en charge des pistes cyclables, Sylvie Samtmann, quelques informations ont été obtenues. A noter que Sylvie Samtmann est cycliste, elle a même fait partie de l'ACC pendant un an mais n'a pas pu continuer par manque de temps. Elle continue à se déplacer à vélo dans Canet. Elle est donc à même de défendre les intérêts des cyclistes.

Voie cyclable de Las Bigues : certains carrefours sont très dangereux, notamment celui de la Crouste. Une demande est faite pour déplacer la bande « stop » en vue de mieux protéger les cyclistes.

Bord de mer : demande de supprimer l'autorisation pour les cyclistes de rouler sur le baladoir, beaucoup ne respectant pas l'obligation de rouler au pas. Une étude de grande envergure va être menée pour améliorer la circulation de tous les véhicules entre le port et la place Méd'. L'interdiction des véhicules à moteurs (sauf riverains) sera privilégiée. La demande de distinguer l'espace piétons-cycles entre le mini-golf et la place Charles Trenet a peu de chances d'aboutir, les piétons ayant demandé la possibilité de marcher indifféremment côté mer et à l'ombre des palmiers. *Dommage !*

Voie des Flamants roses : il est évident que le prolongement de la piste cyclable entre Malibu et Mar Estang nous semble impératif. La mairie est tout à fait d'accord. Mais sa réalisation dépend du département qui n'est pas contre. Mais la loi littoral interdit que l'on empiète sur les bas-côté étang alors qu'il y a la place nécessaire !!! Un pis-aller sera un bout de piste côté habitations entre Mars Estang et l'avenue du Grand Large où un giratoire sera créé. Ensuite, les cyclistes devront louvoyer dans différentes rues pour atteindre le carrefour Mc Do ! *Ce n'est pas satisfaisant, mais actuellement, il faudra s'en satisfaire !*

Canet-Saint Cyprien : l'ACC demande que la piste côté étang soit exclusivement réservée aux cyclistes et la piste côté mer aux piétons. Demande transmise au département.

Entretien des pistes : demande est faite que la ville de Canet assure régulièrement l'entretien des pistes dont elle a la responsabilité et que la réalisation des futures pistes soit faite avec un matériau qui ne soit pas envahi par la végétation. Il existe !

alentours aquarium : une piste cyclable sera réalisée en continuation de la piste venant de las Bigues, elle « tournicotera » dans le port. *Valable pour les promeneurs, pas pour les pelotons.*

La sortie de l'office du tourisme : en direction de la mer, la voie cyclable sera sécurisée.

Avenue Port Roussillon : une des deux voies restera affectée aux véhicules à moteur, l'autre deviendra une voie partagée.

### Charte des déplacements des cyclotouristes (extrait du Guide Assurances Licenciés FFCT - Saison 2021)

- J'applique le Code de la route en toutes circonstances
- Je porte toujours un casque
- Je prévois l'usage du gilet haute visibilité
- J'utilise un vélo équipé règlementairement et en parfait état mécanique
- Je suis correctement assuré
- J'adapte mon comportement aux conditions de circulation
- Je maintiens un espace de sécurité avec le cycliste qui me précède
- Je vois et je prends toutes les dispositions pour être vu
- Je choisis un parcours convenant à mes capacités physiques
- Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité et celle des autres usagers de la route
- Je connais la procédure d'appel des secours en cas d'accident corporel
- Je respecte la nature et son environnement
- Je respecte les autres usagers de la route
- J'observe les consignes écrites et verbales des organisateurs quand je participe à une manifestation de cyclotourisme

### PSE1 et PSC1, mais encore ?

Le titulaire du certificat PSE1 (Premiers Secours en Equipe de niveau 1) peut porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés. Jean Pierre Pulis vient de suivre avec succès cette formation à l'unité de la croix-rouge du Gard.

Le titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) peut

- exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de Secours
- alerter les secours et protéger

Au club, ont suivi la formation PSC1 :

- Jacqueline Sellem, Bruno Cuvillier, Georges Evenepoel et Daniel Silliau en 2017
- Martine Lorin Sarrat, Françoise Thomas, Christian Billery, Edouard Escribano, Roger Sarrat et Lucien Sellem en 2019

Si vous souhaitez suivre cette formation organisée par le CoDep, faites vous connaître auprès de Christian, responsable sécurité, ou auprès de Bruno



## Concours photo

Comme chaque année, la revue « Cyclotourisme » lance son concours photo, accessible à tous. Quelques années auparavant, Didier avait gagné un premier prix. Pourquoi pas toi ? Deux thèmes sont retenus : « le cyclotourisme en action » et « l'homme et son métier ». Catégories couleur, noir et blanc, diaporama-vidéo. Règlement à consulter sur le site FFCT. Envois avant le 10 octobre.

### La bulle sécurité par Christian Billery



### En mai, on part à 8h00

Le dimanche 2 mai, les départs seront avancés d'une demi-heure. RDV au club à 07h45 pour un départ à 08h00 tous les jours de roulage (Dim, Mar, Mer et Jeu) et pour tous les groupes (y compris le relax).

## LES SORTIES DU MOIS

Date	Heure	Randonnée/Destination
04/4	8h30	Millas, Castelnou
08/4	9h00	Sortie montagne au départ de Saint-Paul-de-Fenouillet
11/4	8h30	Opoul, Pas de l'Echelle
18/4	8h30	Sorède, la Vallée Heureuse
22/4	8h30	Sortie journée dans les Corbières au départ de Tuchan
25/4	8h30	Tressère, Passa
29/4	8h30	Sortie montagne au départ de Marquixanes
02/5	8h00	Le Boulou, Vivès, Llauro

# Bonne route à tous!